CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 23 AOÛT 2021

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, ajournée, au 23 août 2021, à la salle de l'Érablière J.B. Caron, située au 581, chemin de Point Comfort, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent, le Directeur général et greffier Monsieur Sylvain Hubert.

1 personne est aussi présente.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2021-08-318 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE AJOURNÉE

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-319 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit avec ses ajouts :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Véto du maire – Résolution 2021-08-292 – Entente sur les griefs – Volet 1
4- Entente sur les griefs – Volet 2
5- Entente Descente Pémichangan
6- Lotissement 2687461 Canada inc. **(ajout)**
7- Demande de financement - Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique pour d'activités physiques de plein air (PAFSSPA) **(ajout)**
8- Contrat professionnel **(ajout)**
9- Période de questions
10- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

La conseillère Katy Barbe s'est retirée des délibérations à 19h15 pour le traitement de la résolution 2021-08-320

2021-08-320 VETO DU MAIRE – RÉSOLUTION 2021-08-292 - ENTENTE RELATIVE À CERTAINS GRIEFS – VOLET 1

CONSIDÉRANT le veto du maire qui fut mis à l'encontre de la résolution 2021-08-292 et considérant que cette résolution n'a pas pu être dûment revotée lors de l'assemblée ordinaire du 9 août dernier, faute de quorum sur cette résolution, le Directeur général et greffier fait la lecture de ladite résolution :

*«**CONSIDÉRANT** la situation relative à certains griefs ;*

***CONSIDÉRANT** les négociations ayant eu lieu avec le syndicat ;*

***CONSIDÉRANT** les documents dont le Conseil a eu copie en comité plénier, à son volet 1 ;*

***EN CONSÉQUENCE**, il est proposé et résolu :*

D'accepter l'entente avec le syndicat (Volet 1) telle que présentée en comité plénier.

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et le maire Monsieur Réal Rochon, pour signer ladite entente après que les avocats auront finalisé les documents à cet égard.»

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et les villes*, telle résolution doit obtenir la majorité absolue du Conseil pour être réadoptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller , appuyé par le conseiller et résolu :

De réadopter ladite résolution 2021-08-292.

Le maire demande le vote :

		Pour	**Contre**
Maire	Réal Rochon		X
Conseiller siège #1	Claude Gauthier	X	
Conseiller siège #2	Alain Labelle	X	
Conseiller siège #3	Mathieu Caron		X
Conseiller siège #4	Katy Barbe (retrait)		
Conseiller siège #5	Hugo Guénette		X
Conseiller siège #6	Bernard Duffy	X	

Le vote étant de 3 contre 3 pour le traitement de cette résolution, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la présente résolution est rejetée.

Le maire Réal Rochon, s'est retiré des délibérations à 19h35 pour le traitement de la résolution 2021-08-321 et le maire suppléant Mathieu Caron devient président d'assemblée.

2021-08-321 ENTENTE RELATIVE À CERTAINS GRIEFS – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-08-292 n'a pas été réadoptée ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-08-293 était conditionnelle à l'adoption de l'entente (volet 1), soit la résolution mentionnée ci-avant ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil, malgré l'échec dudit (volet 1), d'aller de l'avant avec une partie du (volet 2) de ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :

De remplacer la résolution 2021-08-293 par la présente résolution.

D'accepter l'entente avec le syndicat (Volet 2) telle que présentée en comité plénier, en ce qui concerne les paragraphes C, D et E dudit (volet 2), sans admission de part et d'autre.

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et le maire Monsieur Réal Rochon, pour signer ladite entente après que les avocats auront finalisé les documents à cet égard.

Le maire suppléant demande le vote :

		Pour	**Contre**
Maire	Réal Rochon (retrait)		
Conseiller siège #1	Claude Gauthier	X	
Conseiller siège #2	Alain Labelle	X	
Conseiller siège #3	Mathieu Caron	X	
Conseiller siège #4	Katy Barbe (retrait)		
Conseiller siège #5	Hugo Guénette	X	
Conseiller siège #6	Bernard Duffy	X	

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le maire Réal Rochon a repris son siège de maire après le traitement de la résolution 2021-08-321 à 19h38 et la conseillère Katy Barbe a repris son siège d'assemblée à 19h38, après le traitement des résolutions 2021-08-320 et 2021-08-321.

2021-08-322 ENTENTE DESCENTE PÉMICHANGAN

CONSIDÉRANT les rencontres ayant eu lieu avec les représentants du Club Chasse et Pêche Gatineau Inc. au cours des derniers mois ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de maintenir un accès pour le public au Lac Pémichangan ;

CONSIDÉRANT également les discussions en cours pour la possible création d'une descente ailleurs sur le terrain dudit Club ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et unanimement résolu :

De signer l'entente remise au Conseil en comité plénier et qui concerne une entente avec le Club Chasse et Pêche Gatineau Inc. régissant l'accès au côté Nord du Lac Pémichangan.

D'autoriser automatiquement les renouvellements futurs de ladite entente à moins que le Conseil, par résolution, exerce un droit de retrait conformément à ladite entente.

D'autoriser le paiement de toute dépense prévue dans ladite entente.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et le maire, Monsieur Réal Rochon, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-323 LOTISSEMENT 2687461 CANADA INC.

CONSIDÉRANT le projet de lotissement déposé par l'arpenteur-géomètre Stéphane Gagnon (sa minute 7335) pour le dossier de 2687461 Canada inc., représentée par Daniel Alie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que conformément aux règles de lotissement applicables dans le secteur de Northfield dont celles régissant les compensations pour fins de parcs et de terrains de jeux, le Conseil de la Ville de Gracefield exige une compensation monétaire équivalente à 2 475.00 $ pour le projet de lotissement visant à créer 5 nouvelles subdivisions à partir des lots 6 389 325 et 6 417 552 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau pour le lotissement demandé par 2687461 Canada inc, représentée par Daniel Alie.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-324 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR (PAFSSPA)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'éducation vient d'annoncer l'ouverture du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield travaille en collaboration avec le PERO pour un projet éventuel de créer un sentier pédestre écologique entre le Lac-Heney et le Lac Mud, sur

les propriétés appartenant à la Ville de Gracefield, soit les lots 5 693 438, 5 693 443, 5 693 468, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, afin de retenir les services du PERO, François Larose ingénieur forestier, afin de préparer une demande de financement au Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physique de plein air (PAFSSPA). Un montant de 700,00$ sera payable au PERO pour compléter cette demande.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution et d'autoriser également le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à déposer et à signer une demande de financement au nom de la Ville de Gracefield dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physique de plein air (PAFSSPA).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

CONTRAT PROFESSIONNEL

Note au procès-verbal :

Reporté

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-08-325 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 20 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire	Le Directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas averti le directeur général et greffier et notaire de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

_____
Réal Rochon
Maire